

Accompagnant Éducatif Petite Enfance - en alternance

Titre RNCP 38565

CAP AEPE (avec ou sans enseignements généraux)

Diplôme de niveau 3

DURÉE ET DÉROULÉ

560 heures (400 heures sans EG)

Septembre à mai (voir planning)

Semaines de regroupement :

8h30 à 16h30 du lundi au vendredi

2 semaines/mois minimum en formation, les autres périodes chez l'employeur.

3 semaines de période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) en février obligatoire hors employeur.

PUBLIC

Tout public

PRÉ-REQUIS

Savoir lire, écrire, compter
Aucun diplôme n'est exigé

Le candidat titulaire d'un CAP, CAPA, BEP, BEPA ou BAC est dispensé des enseignements généraux

CONDITIONS D'ADMISSION

Des tests de positionnement sont organisés par l'ENSEIS : français, culture générale, connaissance du secteur de la petite enfance, mathématiques et orientation dans l'espace

+ Entretien de positionnement qui vise à connaître les motivations du candidat (15 minutes)

FINANCEMENT

- Contrat d'alternance : en apprentissage par la SEPR ou professionnalisation via l'OPCO employeur
- En cours d'emploi ou en parcours de reconversion, via Transition Pro
- En voie directe (autofinancement)

Où faire votre formation ?

ENSEIS Établissement de l'Ain
48 rue du Peloux
01000 Bourg en Bresse

CONTACT ET INSCRIPTION

Jocelyne SIMONET
Assistante Pédagogique

tel : 04 74 14 85 14

Email : simonet.jocelyne@enseis.fr



Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Présentation :

Soucieux de répondre aux besoins fondamentaux des tout-petits, l'Accompagnant Éducatif Petite Enfance réalise des activités de soins quotidiens (préparation de repas, soins d'hygiène) et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie. Il assure également l'entretien des locaux et des équipements.

Objectifs de la formation

La formation au CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance va permettre au candidat d'acquérir des compétences pour l'accueil, la garde et l'entretien du cadre de vie des jeunes enfants en accueil collectif, à l'école maternelle, au domicile des parents ou à son propre domicile, pour :

- Agir avec une plus grande flexibilité face aux différentes situations qui peuvent avoir lieu dans les établissements d'accueil
- Contribuer au développement du jeune enfant et collaborer avec les parents pour un accompagnement de la parentalité
- Établir une relation de confiance avec les enfants et les parents

Contenus de la formation

Enseignements professionnels : 400 heures

- EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant (219h)
- EP2 : Exercer son activité en accueil collectif (70h)
- EP3 : Exercer son activité en accueil individuel (70h)

Enseignements généraux : 160 heures

- EG1 : Français, Histoire-géographie, Education Morale et Civique (64h)
 - EG2 : Mathématiques, Sciences physiques et chimiques (64h)
 - L'EPS est obligatoire pour les candidats en apprentissage (32h)
- + Accompagnement aux épreuves, PSE (Prévention Santé Environnement), formation PSC1 (41h)

Méthodes pédagogiques

- Une pédagogie active et innovante est proposée aux apprenants, basée sur la mobilisation des connaissances déjà acquises et une analyse des situations rencontrées sur les terrains professionnels
- Un suivi continu, en individuel et en collectif assuré par une équipe de formateurs à chaque retour en formation, et des entraînements aux épreuves tout au long de l'année
- Des ressources à disposition des apprenants : salle informatique et centre de ressources documentaires

Modalités d'évaluation et de certification

Les 3 enseignements professionnels ainsi que les unités d'enseignement généraux font l'objet d'une validation en fin de formation par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) font l'objet d'un bilan conjoint entre le tuteur et l'enseignant

Débouchés et principaux lieux d'intervention

- Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, halte-garderie, jardins d'enfants...
 - Ecole maternelle
 - Accueil collectif de mineurs (ACM)
 - À domicile (salarié d'employeur particulier, de crèche familiale ou d'organismes de services à la personne)
- Maison d'assistants maternels (MAM)...

Poursuites d'études

il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 2 ans en bac professionnel, ou d'intégrer des formations préparant à certains diplômes d'état du secteur sanitaire et social (DEAES, DEAS, DEAP, DEEJE...)